



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

**DEPARTEMENT**

LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**

NERAC

**CANTON**

NERAC

**Nombre de conseillers**

en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

**OBJET :**Subventions exceptionnelle -  
Lycée Jacques de Romas**N° 012/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 25 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 19 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, TESSARIOL, PRADO et GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Monsieur CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur DULOUEARD qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 21 décembre 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée financièrement par le lycée Jacques de Romas, début janvier, dans le cadre d'un projet de sortie autour de l'échange de pratiques professionnelles et de découverte scientifique. La sortie est prévue pour le mois de mars 2024 à Poitiers, elle permettra aux élèves de deux classes (2PROA et 1PROA) de rencontrer leurs homologues du lycée de Kyoto et de participer à des ateliers animés par le Futuroscope. Le budget total de la sortie est de 8 160 € soit 170 € par élève.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 200 € au lycée Jacques de Romas pour cette sortie scolaire.

**AR Prefecture**

047-214701955-20240125-DEL0122024-DE  
Reçu le 30/01/2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au lycée Jacques de Romas dans le cadre d'une sortie scolaire autour de l'échange de pratiques professionnelles et de découverte scientifique à Poitiers.
- **DE DIRE QUE** cette somme sera inscrite BP 2024 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

*Le Maire*

Le MAIRE,



*[Handwritten signature in blue ink]*

Le SECRETAIRE DE SEANCE,